



**APPROUVE A L'UNANIMITE** des membres présents et représentés du Conseil Municipal.

### 3. COMPTE-RENDU DE L'UTILISATION PAR LE MAIRE DE LA DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Monsieur le Maire rend compte des décisions prises par délégation du Conseil Municipal en application de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

DATE DE LA DECISION	NUMERO DE LA DECISION	OBSERVATION (L 2122-22)	DUREE DU CONTRAT	COUT DE LA PRESTATION
17/05	40	Décision d'ester en justice et représentation par la SELARL Molas Riquelme Associés concernant l'affaire opposant la ville à NGE Génie Civil		CF décision n°41
17/05	41	Signature d'une convention d'assistance juridique avec la SELARL Molas Riquelme Associés pour le suivi d'une opération de travaux publics sur l'échangeur RN3		Taux horaire 250 euros HT, Soit 300 euros TTC
17/05	42	Signature d'un avenant à la convention d'honoraires avec le cabinet MPC Avocats pour ajouter à la convention d'origine la défense des intérêts de la ville dans le cadre du recours intenté à l'encontre du refus de permis de construire « Les Jardins d'April »		Taux horaire 200 euros HT, Soit 240 euros TTC
17/05	43	Décision d'ester en justice et représentation par le cabinet MPC Avocats dans l'affaire opposant la ville à la SCCV « Les Jardins d'April »		CF décision n°42
17/05	44	Décision d'ester en justice et représentation par le cabinet Oppidum Avocats dans l'affaire opposant la ville à la société ARCONANCE suite à refus de permis de construire		Production de mémoire : 2 720 euros HT
18/05	45	Signature d'une convention d'occupation précaire du domaine public avec la SARL Bistrot de Diane pour l'installation d'une terrasse sur le trottoir	Du 19/05/21 au 31/12/24	Redevance annuelle de 45 euros/m2
20/05	46	Signature d'un avenant à la convention d'occupation avec le Comité départemental de tir à l'arc de Seine-et-Marne au Parc du Papillon de la Prée pour modification des horaires d'accès	Du 1/04 au 31/10 : Du lundi au vendredi de 10h à 18h, le samedi de 10h à 15h Du 1/11 au 31/03 : Du lundi au vendredi de 10h à 17h	A titre gracieux
31/05	47	Signature d'un avenant au marché public ayant pour objet l'assurance du chantier du centre administratif et conservatoire de musique et de danse avec la société SMABTP	Prolongation jusqu'au 31/10/21	Forfait de 2 479,68 euros HT, soit 2 702,85 euros TTC
01/06	48	Signature d'un avenant au contrat de mission de coordination en matière de sécurité et protection de la santé pour la construction d'un centre administratif et conservatoire de musique et de danse avec le cabinet MOC	Prolongation jusqu'au 21/12/21	Forfait de 7 840 euros HT, soit 9 408 euros TTC

03/06	49	Signature d'un contrat de financement auprès de la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Brie Picardie	20 ans	Prêt de 2 000 000 d'euros
03/06	50	Signature d'un contrat d'abonnement pour un logiciel à destination du conservatoire avec la société EVEASOFT	1 an à compter de la notification, renouvelable par tacite reconduction, sans pouvoir excéder 4 ans	2 157 euros HT par an, soit 2 588,40 euros TTC + Frais d'intervention sur site de 250 euros par demi-journée
04/06	51	Signature d'un contrat de cession de droit de représentation du spectacle Michel DRUCKER « De vous à moi » avec les producteurs Pyrofolies et Productions DMD à l'Espace Malraux	Le 12/02/22 à 20h30	10 000 euros HT, soit 10 550 euros TTC
04/06	52	Signature d'un contrat de cession du droit de représentation du spectacle de « Gil et Ben réunis » avec le producteur AGIL Productions à l'Espace Malraux	Le 11/12/21 à 20h30	5 000 euros HT, Soit 5 275 euros TTC
04/06	53	Signature d'un avenant au contrat de cession du droit de représentation du spectacle « Mademoiselle Molière » avec le producteur SAS Atelier Théâtre Actuel à l'Espace Malraux	Report au 16/04/22 à 20h30	5 550 euros HT, Soit 5 855,25 euros TTC

#### 4. COMPTE DE GESTION – EXERCICE 2020 – BUDGET COMMUNE

**Rapporteur : Sébastien PERRIGAULT**

**DECLARE** que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2020 par le receveur, visé et certifié par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

*APPROUVE A L'UNANIMITE des membres présents et représentés du Conseil Municipal.*

#### 5. COMPTE DE GESTION – EXERCICE 2020 – BUDGET ANNEXE ECHANGEUR

**Rapporteur : Sébastien PERRIGAULT**

**DECLARE** que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2020 par le receveur, visé et certifié par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

*APPROUVE A L'UNANIMITE des membres présents et représentés du Conseil Municipal.*

#### 6. COMPTE ADMINISTRATIF – EXERCICE 2020 – BUDGET COMMUNE

**Rapporteur : Sébastien PERRIGAULT**

**APPROUVE** le Compte Administratif de la Commune pour l'exercice 2020 du budget principal, qui se présente comme suit :

**COMPTÉ ADMINISTRATIF PRINCIPAL – EXERCICE 2020**

Libellés	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
Résultats reportés	718 958,83	-	-	-	718 958,83	-
Opérations de l'exercice	4 315 623,36	5 595 602,63	15 438 752,99	17 322 754,91	19 754 376,35	22 918 357,54
<b>TOTAUX</b>	5 034 582,19	5 595 602,63	15 438 752,99	17 322 754,91	20 473 335,18	22 918 357,54
Résultats de clôture	-	<b>561 020,44</b>	-	<b>1 884 001,92</b>	-	<b>2 445 022,36</b>
Restes à réaliser	4 812 509,00	2 941 309,00	-	-	4 812 509,00	2 941 309,00
<b>TOTAUX</b>	9 847 091,19	8 536 911,63	15 438 752,99	17 322 754,91	25 285 844,18	25 859 666,64
<b>RESULTATS DEFINITIFS</b>	<b>1 310 179,56</b>		-	<b>1 884 001,92</b>		<b>573 822,36</b>

*APPROUVE A L'UNANIMITE des membres présents et représentés du Conseil Municipal.*

**7. COMPTE ADMINISTRATIF – EXERCICE 2020 – BUDGET ANNEXE ECHANGEUR**

**Rapporteur : Sébastien PERRIGAULT**

APPROUVE le Compte Administratif de la Commune pour l'exercice 2020 du budget annexe échangeur RN3, qui se présente comme suit :

**COMPTÉ ADMINISTRATIF ANNEXE – EXERCICE 2020**

Libellés	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
Résultats reportés	-	4 013 813,31	-	-	-	4 013 813,31
Opérations de l'exercice	6 281 531,65	2 172 116,12	-	351 052,42	6 281 531,65	2 523 168,54
<b>TOTAUX</b>	6 281 531,65	6 185 929,43	-	351 052,42	6 281 531,65	6 536 981,85
Résultats de clôture	<b>95 602,22</b>	-	-	<b>351 052,42</b>	-	<b>255 450,20</b>
Restes à réaliser	800 612,85	896 215,07	-	-	800 612,85	896 215,07
<b>TOTAUX</b>	7 082 144,50	7 082 144,50	-	351 052,42	7 082 144,50	7 433 196,92
<b>RESULTATS DEFINITIFS</b>	-	-	-	<b>351 052,42</b>		<b>351 052,42</b>

*APPROUVE A L'UNANIMITE des membres présents et représentés du Conseil Municipal.*

**8. BUDGET ANNEXE ECHANGEUR RN3 – DECISION MODIFICATIVE N°1 POUR L'EXERCICE 2021**

**Rapporteur : Sébastien PERRIGAULT**

**Article 1 : AUTORISE** Monsieur le Maire à opérer à une ouverture de crédits aux chapitres suivants :

CHAPITRE	ARTICLE	DEPENSES	RECETTES
<b>10 – Dotations, fonds divers et réserves</b>	10222 - FCTVA	2 769 815,00 €	
<b>10 – Dotations, fonds divers et réserves</b>	10222 - FCTVA		2 769 815,00 €
<b>TOTAL</b>		<b>2 769 815,00 €</b>	<b>2 769 815,00 €</b>

**Article 2 : DIT** que la dépense sera inscrite au budget 2021,

**Article 3 : APPROUVE** la décision modificative n° 1

*APPROUVE A L'UNANIMITE* des membres présents et représentés du Conseil Municipal.

**9. ANNULLATION DE LA DELIBERATION N°2021-03 DU 4 FEVRIER 2021 PORTANT DEMANDE DE FONDS DE CONCOURS A LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION ROISSY PAYS DE FRANCE POUR LE FINANCEMENT DES TRAVAUX DE REQUALIFICATION DE L'ILOT VICTOR HUGO**

**Rapporteur : Sébastien PERRIGAULT**

**DECIDE** de rapporter la délibération n°2021/03 en date du 4 février 2021 portant demande de fonds de concours à la Communauté d'Agglomération Roissy Pays de France pour le financement des travaux de requalification de l'îlot Victor Hugo.

*APPROUVE A L'UNANIMITE* des membres présents et représentés du Conseil Municipal.

**10. DEMANDE DE FONDS DE CONCOURS A LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION ROISSY PAYS DE FRANCE POUR LE FINANCEMENT D'UNE AIRE DE JEUX DANS LE QUARTIER VICTOR HUGO**

**Rapporteur : Sébastien PERRIGAULT**

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à solliciter un fonds de concours auprès de la Communauté d'agglomération Roissy Pays de France afin de participer à la création d'une aire de jeux dans le secteur Victor Hugo selon le plan de financement suivant :

**PLAN DE FINANCEMENT**

OBJET	DEPENSES	RECETTES
	MONTANT HT	MONTANT HT
Travaux de revêtements de sols - aire de jeux	154 197,48	
Travaux d'espaces verts	32 650,74	
Fonds de concours CARPF		93 424,11
Fonds Propres		93 424,11
<b>Total HT</b>	<b>186 848,22 €</b>	<b>186 848,22 €</b>

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à modifier le plan de financement dans la limite du montant total ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à cette demande de fonds de concours.

*APPROUVE A L'UNANIMITE des membres présents et représentés du Conseil Municipal.*

**11. DEMANDE DE FONDS DE CONCOURS A LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION ROISSY PAYS DE FRANCE POUR LE FINANCEMENT DES TRAVAUX DE REQUALIFICATION DE L'ILOT VICTOR HUGO**

**Rapporteur : Sébastien PERRIGAULT**

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à solliciter un fonds de concours auprès de la Communauté d'agglomération Roissy Pays de France afin de participer aux travaux de requalification de l'îlot Victor Hugo selon le plan de financement suivant :

**PLAN DE FINANCEMENT**

OBJET	DEPENSES	RECETTES
	MONTANT HT	MONTANT HT
Travaux de VRD – Mobilier Urbain	558 800,52	
Travaux de Gros œuvre – Métallerie	156 255,58	
Travaux d'Eclairage	98 478,00	
Fonds de concours CARPF		406 766,95
Fonds Propres		406 766,95
<b>Total HT</b>	<b>813 533,90 €</b>	<b>813 533,90 €</b>

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à modifier le plan de financement dans la limite du montant total ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à cette demande de fonds de concours.

*APPROUVE A L'UNANIMITE des membres présents et représentés du Conseil Municipal.*

**12. LIMITATION DE L'EXONERATION DE 2 ANS EN FAVEUR DES CONSTRUCTIONS NOUVELLES A USAGE D'HABITATION DE LA TAXE FONCIERE SUR LES PROPRIETES BATIES**

**Rapporteur : Sébastien PERRIGAULT**

- **DÉCIDE** de limiter l'exonération de deux ans de la taxe foncière sur les propriétés bâties en faveur des constructions nouvelles, additions de construction, reconstructions, et conversions de bâtiments ruraux en logement à 40 % de la base imposable, en ce qui concerne tous les immeubles à usage d'habitation ;
- **DIT** que la présente délibération sera notifiée aux services préfectoraux.

*APPROUVE A L'UNANIMITE des membres présents et représentés du Conseil Municipal.*

**13. FIXATION DES TARIFS DE LA TAXE LOCALE SUR LA PUBLICITE EXTERIEURE APPLICABLE POUR L'ANNEE 2022**

**Rapporteur : Emmanuel DENEUVILLE**

**MANTIEN** l'exonération de plein droit des enseignes dont la superficie totale est inférieure ou égale à 7 mètre carré ;

**FIXE** les tarifs par mètre carré et par an comme suit :

Enseignes				Dispositifs publicitaires et pré enseignes (support non numérique)		Dispositifs publicitaires et pré enseignes (supports numériques)	
Superficie inférieure ou égale à 7 m <sup>2</sup>	Superficie supérieure à 7 m <sup>2</sup> et inférieure ou égale à 12 m <sup>2</sup>	Superficie supérieure à 12 m <sup>2</sup> et inférieure ou égale à 50 m <sup>2</sup>	Superficie supérieure à 50 m <sup>2</sup>	Superficie inférieure ou égale à 50 m <sup>2</sup>	Superficie supérieure à 50 m <sup>2</sup>	Superficie inférieure ou égale à 50 m <sup>2</sup>	Superficie supérieure à 50 m <sup>2</sup>
Exonération	17,20 €	34,40 €	68,80 €	17,20 €	34,40 €	51,6 €	103,20 €

**INDEXE** automatiquement les tarifs de la taxe sur la publicité extérieure dans une proportion extérieure dans une proportion égale aux taux de croissance de l'indice des prix à la consommation hors tabac de l'avant dernière année ;

**DONNE** tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour prendre toutes les mesures nécessaires au recouvrement de cette taxe ;

**PRECISE** que cette délibération sera notifiée aux services fiscaux.

**APPROUVE A L'UNANIMITE** des membres présents et représentés du Conseil Municipal.

#### **14. PRISE EN CHARGE DES FRAIS DE TRANSPORT SCOLAIRE POUR LE SECTEUR DE SOUILLY**

**Rapporteur : Monsieur le Maire**

- **DECIDE** la prise en charge par la commune des frais de transport à hauteur de 24 euros par an et par enfant domicilié dans le secteur de « Souilly » ;
- **DIT** que les familles concernées par le transport sur le secteur de « Souilly » bénéficieront de la gratuité ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout acte se rapportant à l'exécution de la présente délibération ;
- **DIT** que les dépenses afférentes seront prévues au budget.

**APPROUVE A L'UNANIMITE** des membres présents et représentés du Conseil Municipal.

#### **15. MODIFICATION DE LA COMPOSITION DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES SUITE A LA DEMISSION D'UN CONSEILLER MUNICIPAL**

**Rapporteur : Monsieur le Maire**

- **DECIDE** de procéder au renouvellement des cinq membres suppléants de la commission d'appel d'offres, à la représentation proportionnelle au plus fort reste :

Nombre de votants : 31

Bulletins blancs ou nuls : 4

Nombre de suffrages exprimés : 27

Sièges à pourvoir : 5

Quotient électoral (suffrages exprimés/sièges à pourvoir) : 5,4

	Voix	Attribution au quotient	Attribution au plus fort reste	TOTAL
Liste « Claye-Souilly Demain » :	25	4	1	5
Liste « Claye-Souilly avec Passion »	2	0	0	0

- **DIT** qu'au regard des résultats du vote, et afin de désigner une commission d'appel d'offres reflétant la composition du Conseil municipal, dans le respect du principe de l'expression pluraliste des élus, il convient d'accorder un siège au groupe minoritaire « Claye-Souilly avec passion » ;
- **DECIDE**, eu égard à ce qui précède, que sont élus les membres suppléants suivants :
  - Christine POULAIN
  - Kamel AMARANI
  - Bruno MONTI
  - Bénédicte DAVID-THEUNYNCK
  - René OURY.

*APPROUVE A L'UNANIMITE des membres présents et représentés du Conseil Municipal.*

## **16. APPROBATION DU REGLEMENT INTERIEUR DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES**

**Rapporteur : Monsieur le Maire**

**APPROUVE** le Règlement intérieur de la Commission d'appel d'offres (C.A.O.) annexé à la présente délibération ;

**DIT** que les prochaines séances de la Commission d'appel d'offres (C.A.O.) se tiendront conformément aux dispositions prévues par ledit Règlement intérieur.

*APPROUVE A L'UNANIMITE des membres présents et représentés du Conseil Municipal.*

## **17. APPROBATION ET AUTORISATION DE SIGNATURE D'UNE CONVENTION CONSTITUTIVE DE GROUPEMENT DE COMMANDES ENTRE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION ROISSY PAYS DE FRANCE, SES COMMUNES MEMBRES, LEURS ETABLISSEMENTS PUBLICS LOCAUX ET AUTRES ACHETEURS RATTACHES**

**Rapporteur : Monsieur le Maire**

**APPROUVE** la convention constitutive du groupement de commandes entre la communauté d'agglomération Roissy Pays de France, ses communes membres, leurs établissements publics locaux et autres acheteurs rattachés ;

**AUTORISE** le Maire à signer ladite convention et son annexe « Sélection des familles et sous-familles d'achats », et à prendre toute mesure concernant son exécution ;

**INDIQUE** que la Communauté d'agglomération Roissy Pays de France est désignée en qualité de coordinateur dudit groupement ;

**CHARGE** le Maire, ou toute personne habilitée par lui, d'accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

*APPROUVE A L'UNANIMITE des membres présents et représentés du Conseil Municipal.*

**18. AVENANT AU LOT 06 DU MARCHE DE TRAVAUX N° AO 2016-03 (LOT REATTRIBUE PAR LE MARCHE N° PA 2018-09) POUR LA CONSTRUCTION D'UN CENTRE ADMINISTRATIF ET CONSERVATOIRE DE MUSIQUE ET DE DANSE**

**Rapporteur : Laurent JACQUIN**

**DONNE** son accord pour les prestations supplémentaires au marché N°AO2016-03 (lot réattribué par le marché N° PA2018-09) pour la construction d'un centre administratif et d'un conservatoire de musique et de danse, entraînant la modification financière suivante :

N° du lot	Titulaires	Montant base € HT du lot	N° avenant	Montant € HT de l'avenant
06	GUYON GUSTAVE ET FILS	819 212.00 €	Avenant N°07	3 015.00 €

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'avenant correspondant et toutes les pièces nécessaires ;

**DIT** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget.

**APPROUVE A L'UNANIMITE** des membres présents et représentés du Conseil Municipal.

**19. AVENANTS DE PROLONGATION DE DELAI DU MARCHE N° AO 2016-03 POUR LA CONSTRUCTION D'UN CENTRE ADMINISTRATIF ET CONSERVATOIRE DE MUSIQUE ET DE DANSE**

**Rapporteur : Laurent JACQUIN**

**APPROUVE** la conclusion des avenants au marché n° AO/2016-03 pour la construction d'un centre administratif et d'un conservatoire de musique et de danse, prorogeant les délais d'exécution jusqu'au 31 décembre 2021 :

Titulaires	Numéro lot – intitulé	Numéro avenant
SO.TRA.BA	Lot n° 01 « VRD »	04
VITTE	Lot n° 02 « Gros œuvre – cloisons/isolation – carrelage – faïences »	09
LES CHARPENTIER DE PARIS	Lot n° 03 « Charpente métallique »	02
ECOBAT77	Lot n° 04 « Charpente bois – couverture »	06
ETI	Lot n° 05 « Etanchéité »	05
GUYON GUSTAVE ET FILS	Lot n°06 « Menuiseries aluminium et Métallerie »	08
AXE METAL	Lot n° 07 « Bardage »	06
VIGIER	Lot n° 08 « Menuiserie bois – parquet »	06
MATE	Lot n° 09 « Electricité courants forts – courants faibles »	08
LES COMPAGNONS D'ERIC	Lot n° 10 « Chauffage – ventilation – plomberie »	07
OTIS	Lot n° 11 « Ascenseur »	03
ITG	Lot n° 12 « Faux-plafonds »	02
DELCLOY	Lot n° 13 « Peinture »	05

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer les avenants correspondants et toutes les pièces nécessaires ;

**PRECISE** que lesdits avenants n'ont aucune incidence financière du montant du marché public.

*APPROUVE A L'UNANIMITE des membres présents et représentés du Conseil Municipal.*

**20. CESSION DE DIX PARCELLES DU LOT D, SITUEES DANS LA ZAC DU BOIS DES GRANGES, A LA SOCIETE DE LOGEMENT SOCIAL 3F SEINE-ET-MARNE**

**Rapporteur : Laurent JACQUIN**

**DECIDE** de céder le tènement foncier, soumis à la vente, d'une surface totale de 2 178 m<sup>2</sup>, constitué des parcelles cadastrées AD262 (lot D35) pour 199 m<sup>2</sup>, AD261 (lot D36) pour 200 m<sup>2</sup>, AD260 (lot D37) pour 201 m<sup>2</sup>, AD259 (lot D38) pour 296 m<sup>2</sup>, AD258 (lot D39) pour 274 m<sup>2</sup>, AD257 (lot 40) pour 189 m<sup>2</sup>, AD256 (lot 41) pour 201 m<sup>2</sup>, AD255 (lot D42) pour 206 m<sup>2</sup>, AD254 (lot D43) pour 207 m<sup>2</sup>, AD253 (lot 44) pour 209 m<sup>2</sup> à la société 3 F Seine-et-Marne, SA d'habitations à loyer modéré, inscrite au RCS de Meaux sous le numéro B 784 825 069 avec le SIRET 784 825 069 00056, domiciliée 32 cours du Danube à Serris (77700), représentée par son Président, Monsieur Franck VIVIER, ou l'un de ses représentants ;

**FIXE** le montant de cession à 228 000 € hors taxe, étant entendu que l'acquéreur seul devra s'acquitter de la taxe sur la valeur ajoutée ;

**AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à poursuivre au nom de la commune l'opération en cause en signant l'ensemble des actes nécessaires ;

**CHARGE** Maître GODARD de la SCP GODARD, VIGNERON, GABILLET & BACIGALUPO, office notariale à Claye-Souilly de l'élaboration des actes et leur publication dans les formes de droit.

*APPROUVE A L'UNANIMITE des membres présents et représentés du Conseil Municipal.*

**21. ACQUISITION PAR LA COMMUNE DE CLAYE-SOUILLY DES PARCELLES SECTION ZI N° 228-229-231-327-338-342-344 ET 347 POUR 27 686 M2, CORRESPONDANT A LA RUE DE BOURGOGNE, L'ALLEE DU BEARN, LE CHEMIN DE VENAISSIN, LA PLACE DE VERONE, L'ALLEE DE FLANDRE, L'ALLEE DE GASCOGNE, ET LES ESPACES PUBLICS VEGETALISES EN CŒUR D'ÎLOT**

**Rapporteur : Laurent JACQUIN**

**DÉCIDE** l'acquisition, à l'euro symbolique, au bénéfice de la commune, des ZI, n°228, 229, 231, 327, 338, 342, 344 et 347, d'une superficie totale de 27 686 m<sup>2</sup>, correspondant à la rue de Bourgogne, l'allée du Béarn, le chemin de Venaissin, la place de Vérone, l'allée de Flandre, l'allée de Gascogne, et les espaces publics végétalisés en cœur d'îlot ;

**PRÉCISE** que cette acquisition reste sous réserve de l'accord de la communauté d'agglomération Roissy-Pays-de-France en ce qui concerne le bon état des réseaux d'assainissement, et de l'accord des services techniques municipaux en ce qui concerne le bon état de la chaussée et des trottoirs ;

**PRÉCISE** que cette acquisition emporte la rétrocession des réseaux et notamment celui d'éclairage public ;

**AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à poursuivre au nom de la commune l'opération en cause en signant l'ensemble des actes nécessaires ;

**CHARGE** Maître GODARD de la SCP GODARD, VIGNERON, GABILLET & BACIGALUPO, office notariale à Claye-Souilly de l'élaboration des actes et leur publication dans les formes de droit ;

**DIT** que les démarches seront engagées avec la communauté d'agglomération pour acter le transfert des réseaux d'assainissement et dit que la présente délibération sera notifiée au Président de la communauté d'agglomération Roissy Pays de France.

*APPROUVE A L'UNANIMITE des membres présents et représentés du Conseil Municipal.*

**22. APPROBATION DE LA CONVENTION D'IMPLANTATION ET D'USAGE DES BORNES ENTERREES (DOMAINE DE SOAVE – 1 ET 3 PLACE DE VERONE) AVEC LE SIGIDIURS**

**Rapporteur : Bruno MONTI**

**APPROUVE** la convention d'implantation et d'usage des bornes enterrées pour le 1 et 3 place de Vérone, au sein de la ZAC du Bois des Granges ;

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer ladite convention et tout document y afférent.

**APPROUVE A L'UNANIMITE** des membres présents et représentés du Conseil Municipal.

## **23. MISE EN PLACE DU REGIME INDEMNITAIRE TENANT COMPTE DES FONCTIONS, DES SUJETIONS, DE L'EXPERTISE ET DE L'ENGAGEMENT PROFESSIONNEL (RIFSEEP) – CADRE D'EMPLOI « INGENIEURS »**

**Rapporteur : Monsieur le Maire**

### **ARTICLE 1 : BENEFICIAIRES**

Un nouveau régime tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP) sera appliqué à l'ensemble des fonctionnaires occupant un emploi au sein de la commune qu'ils soient stagiaires ou titulaires, contractuels, à temps complet, temps non complet, temps partiel.

Le cadre d'emploi concerné par le RIFSEEP est celui des **ingénieurs**.

### **ARTICLE 2 : PARTS ET PLAFONDS**

Le régime indemnitaire est composé de deux parts : une part fixe (IFSE) liée notamment aux fonctions et une part variable (CIA) liée à l'engagement professionnel et à la manière de servir.

Le plafond de la part fixe et le plafond de la part variable sont déterminés selon le groupe de fonctions défini conformément aux dispositions de l'article 3 de la présente délibération. La somme des deux parts ne peut dépasser le plafond global des primes octroyées aux agents de l'Etat.

La part variable ne peut excéder 50% du montant global des primes attribué au titre du RIFSEEP.

Les plafonds applicables à chacune de ces parts ainsi que le nombre de groupes sont définis à l'annexe 1 de la présente délibération.

Le nombre de groupes de fonctions ainsi que le plafond global (la somme des deux parts) applicable sont systématiquement et automatiquement ajustés conformément aux dispositions en vigueur.

### **ARTICLE 3 : DEFINITION DES GROUPES ET DES CRITERES**

**Définition des groupes de fonction** : les fonctions d'un cadre d'emplois sont réparties au sein de différents groupes au regard des critères professionnels suivants :

- 1° Fonctions d'encadrement, de coordination, de pilotage et de conception ;
- 2° Technicité, expertise et qualification nécessaire à l'exercice des fonctions ;
- 3° Sujétions particulières ou degré d'exposition du poste au regard de son environnement professionnel.

Le nombre de groupes de fonctions est fixé pour chaque cadre d'emplois en fonction du nombre de groupes fixé pour les corps d'emplois de référence.

**Définition des critères pour la part fixe (IFSE)** : la part fixe tiendra compte des critères ci-après :

- Le groupe de fonctions
- Le niveau de responsabilité
- Le niveau d'expertise de l'agent
- Le niveau de technicité de l'agent
- Les sujétions spéciales
- La qualification requise.

Il fera l'objet d'un réexamen à chaque changement de fonction ou de grade. En l'absence de changement, le réexamen intervient au moins tous les quatre ans.

Le cas échéant, la part fixe (IFSE) est cumulable avec :

- L'indemnisation des dépenses engagées au titre des fonctions exercées (exemple frais de déplacement),
- Les dispositifs d'intéressement collectifs,
- Les sujétions ponctuelles directement liées à la durée de travail (heures supplémentaires, astreintes, permanences...)

- La prime de responsabilité versée au DGS.

**Définition des critères pour la part variable (CIA) :** le complément indemnitaire tiendra compte des éléments suivants appréciés dans le cadre de la procédure d'évaluation :

- La réalisation des objectifs
- Le respect des délais d'exécution
- Les compétences professionnelles et techniques
- Les qualités relationnelles
- La capacité d'encadrement
- La disponibilité et l'adaptabilité.

#### ARTICLE 4 : MODALITES DE VERSEMENT

La part fixe est versée mensuellement. Elle est proratisée dans les mêmes proportions que le traitement indiciaire notamment pour les agents à temps partiel, temps non complet, demi-traitement.

La part variable est versée annuellement et non reconductible automatiquement d'une année sur l'autre.

#### ARTICLE 5 : MODALITES DE MAINTIEN OU DE SUPPRESSION

##### La part fixe :

- en cas de congé de maladie ordinaire : les primes et indemnités sont intégralement maintenues pendant 10 jours d'arrêt cumulés sur l'année civile. Au-delà, le versement des primes et indemnités est suspendu ;
- en cas de congé longue maladie, longue durée et grave maladie : le versement des primes et indemnités est suspendu ;
- en cas de congé pour accident de service ou maladie professionnelle : les primes et indemnités sont intégralement maintenues pendant 365 jours d'arrêt cumulés liés à un même sinistre. Au-delà, le versement des primes et indemnités est suspendu ;
- en cas de congé annuels : les primes et indemnités sont maintenues intégralement ;
- en cas de congé pour maternité, paternité ou adoption : les primes et indemnités sont suspendues

##### La part variable :

Le montant global du complément indemnitaire est réduit de 1/12<sup>ème</sup> à chaque fraction de 30 jours d'absence dans la même année civile (sont pris en compte les CMO, CLM, CLD, CGM, les congés pour accident de travail et maladie professionnelle, les congés d'adoption, de maternité et de paternité).

**D'ADOPTER** le régime indemnitaire ainsi proposé à compter du **1<sup>er</sup> juillet 2021**.

**DE DIRE** que les dépenses correspondantes seront imputées sur les crédits prévus à cet effet au budget.

**ANNEXE n°1**

#### **RIFSEEP CADRE D'EMPLOIS « INGENIEURS »**

Cadre d'emplois	Groupes	Plafond IFSE	Plafond CIA	Plafond Total
Ingénieurs	G 1	40.290	7.110	47.400
	G 1 logé	23.865	7.110	30.975
	G 2	35.700	6.300	42.000
	G 2 logé	20.535	6.300	42.000
	G 3	16.650	4.860	21.510
	G 3 logé	27.540	4.860	32.400

*APPROUVE A L'UNANIMITE des membres présents et représentés du Conseil Municipal.*

#### **24. CREATION D'UN POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL DE 2EME CLASSE POUR LE SERVICE TECHNIQUE**

**Rapporteur : Monsieur le Maire**

**DECIDE** de créer un poste à temps complet au grade d'adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe ;

Le tableau des effectifs est ainsi modifié à compter du 22 juin 2021 :

- Filière : technique
- Cadre d'emploi : adjoint technique
- Grade : Adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe
  - o Ancien effectif : **14**
  - o Nouvel effectif : **15**

**PRECISE** que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de l'agent sont prévus au budget.

*APPROUVE A L'UNANIMITE des membres présents et représentés du Conseil Municipal.*

## **25. CREATION DE 2 POSTES AU GRADE D'ADJOINT ADMINISTRATIF**

**Rapporteur : Monsieur le Maire**

**DECIDE** de créer deux postes à temps complet au grade d'adjoint administratif territorial ;

Le tableau des effectifs est ainsi modifié à compter du 22 juin 2021 :

- Filière : administrative
- Cadre d'emploi : adjoint administratif
- Grade : adjoint administratif territorial
  - o Ancien effectif : **12**
  - o Nouvel effectif : **14**

**PRECISE** que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de ces agents sont prévus au budget.

*APPROUVE A L'UNANIMITE des membres présents et représentés du Conseil Municipal.*

## **26. RECOURS AU CONTRAT D'APPRENTISSAGE**

**Rapporteur : Monsieur le Maire**

**APPROUVE** le recours au contrat d'apprentissage ;

**APPROUVE** la conclusion, dès la rentrée scolaire 2021-2022, de trois (3) contrats d'apprentissage conformément au tableau suivant :

Service	Nombre de postes	Diplôme préparé	Durée de la formation
Communication	1		
Juridique	1	Niveau 7 – Anciennement I (Master)	1 an
Espaces verts	1		

**PRECISE** que les crédits nécessaires seront inscrits au budget principal de la Commune ;

**AUTORISE** le Maire, ou son représentant, à signer tout document relatif à ce dispositif et notamment les contrats d'apprentissage ainsi que les éventuelles conventions conclues avec les Centres de Formation d'Apprentis.

*APPROUVE A L'UNANIMITE des membres présents et représentés du Conseil Municipal.*

## **27. APPROBATION DU REGLEMENT INTERIEUR DE LA MEDIATHEQUE DE L'ORANGERIE**

**Rapporteuse : Séverine BROUET-HUET**

**APPROUVE** le règlement intérieur de la Médiathèque ci-annexé.

*APPROUVE A L'UNANIMITE* des membres présents et représentés du Conseil Municipal.

## **28. APPROBATION DE LA CHARTE INFORMATIQUE DE LA MEDIATHEQUE DE L'ORANGERIE**

**Rapporteure : Séverine BROUET-HUET**

**DECIDE** d'adopter la charte de l'utilisateur de l'Internet public à la médiathèque de l'Orangerie.

*APPROUVE A L'UNANIMITE* des membres présents et représentés du Conseil Municipal.

## **29. CONVENTION D'ACCUEIL DES GROUPES ET MODALITES DE PRET A LA MEDIATHEQUE DE L'ORANGERIE**

**Rapporteure : Séverine BROUET-HUET**

**APPROUVE** la convention d'accueil des groupes et modalités de prêt de documents appartenant à la médiathèque.

**AUTORISE** Monsieur le Maire ou l'adjoint délégué à signer la présente convention.

*APPROUVE A L'UNANIMITE* des membres présents et représentés du Conseil Municipal.

## **30. VENTE ANNUELLE DE DOCUMENTS EXCLUS DES COLLECTIONS DE LA MEDIATHEQUE DE L'ORANGERIE**

**Rapporteure : Séverine BROUET-HUET**

- **AUTORISE** la désaffectation des ouvrages dont la liste est consultable à la direction générale des services,
- **AUTORISE** la vente à des particuliers des ouvrages désaffectés, lors de la braderie organisée par la médiathèque du 14 septembre 2021 au 1<sup>er</sup> octobre 2021, aux tarifs suivants :
  - Livres adolescents et adultes, DVD, CD : 1€
  - Romans (éditions de poche) : 1 € les 2
  - Revues et romans premières lectures : 1 € les 3
- **DIT QUE** les recettes de cette braderie seront réaffectées à l'achat de nouveaux documents, afin de renforcer la politique d'enrichissement documentaire des fonds de la médiathèque municipale.

*APPROUVE A L'UNANIMITE* des membres présents et représentés du Conseil Municipal.

## **31. MODIFICATION EXCEPTIONNELLE DE TARIFICATION DU CONSERVATOIRE MUNICIPAL DE MUSIQUE ET DE DANSE – 3EME TRIMESTRE SAISON 2020-2021**

**Rapporteure : Séverine BROUET-HUET**

**APPROUVE** la modification exceptionnelle des tarifs du 3<sup>ème</sup> trimestre de la saison 2020-2021 pour le conservatoire municipal de musique et de danse à savoir :

- **Une facturation à 50% du tarif trimestriel habituel, pour tous les élèves,**
- **Les pratiques collectives non assurées ne seront pas facturées.**

**DIT** que cette facturation particulière du 3<sup>ème</sup> trimestre s'applique sans délai.

*APPROUVE A L'UNANIMITE* des membres présents et représentés du Conseil Municipal.

## **32. APPROBATION DU DISPOSITIF « BOURSE AU PERMIS DE CONDUIRE »**

**Rapporteur : Kamel AMRANI**

**Article 1<sup>er</sup> : APPROUVE** les modalités techniques et financières d'attribution de la bourse au permis de conduire, versée directement aux auto-écoles partenaires de la Ville de Claye-Souilly dispensatrices de la formation, à savoir CER ACTION ou CLAYE AUTO ;

**Article 2 : FIXE** que le montant de cette bourse à 600 € par attributaire sera versée selon les modalités suivantes :

- 300 € à l'obtention du code (*dans les 6 mois suivants la notification de l'aide financière*) ;
- 300 € à l'issue de l'accomplissement de la mission citoyenne de 35 heures et de 10 heures de conduite.

**Article 3 : APPROUVE** la Charte des engagements entre la ville de Claye-Souilly et le bénéficiaire de la « Bourse au Permis de Conduire » ;

**Article 4 : APPROUVE** la convention à passer avec chaque auto-école dispensant la formation aux jeunes bénéficiaires de ladite bourse ;

**Article 5 : AUTORISE** Monsieur le Maire à signer les documents susnommés.

*APPROUVE A L'UNANIMITE des membres présents et représentés du Conseil Municipal.*

### 33. TARIFS DES SERVICES PUBLICS LOCAUX

**Rapporteur : Monsieur le Maire**

- **APPROUVE** les tarifs des services publics locaux tels que présentés ci-après.
- **DIT** que les montants approuvés sont applicables à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2021.
- **DIT** que chaque les recettes sont ainsi inscrites au budget de la commune.

TARIFS ACCUEIL LOISIRS PAI		TARIFS AU 01/09/21 EN EUROS	
		Commune	Hors Commune
		Demi-journée	Journée
Revenu net imposable / 12 :			
Moins de 1 067 € Mercredi	1 enfant	2,55	3,75
	2 enfants	1,75	3,40
	3 enfants et +	0,90	2,40
Vacances	1 enfant		4,50
	2 enfants		4,05
	3 enfants et +		3,05
de 1 067 à 1 830 € Mercredi	1 enfant	3,00	5,55
	2 enfants	2,05	4,35
	3 enfants et +	1,20	3,05
Vacances	1 enfant		8,35
	2 enfants		6,60
	3 enfants et +		4,80
de 1 830 à 2 750 € Mercredi	1 enfant	3,20	6,00
	2 enfants	2,30	4,75
	3 enfants et +	1,45	3,30
Vacances	1 enfant		8,70
	2 enfants		6,90
	3 enfants et +		5,05
de 2 750 à 3 500 € Mercredi	1 enfant	3,40	6,65

	2 enfants	2,60	5,15
	3 enfants et +	1,65	3,85
Vacances	1 enfant		9,70
	2 enfants		7,80
	3 enfants et +		5,15
de 3 500 à 4 750 € Mercredi	1 enfant	3,80	7,15
	2 enfants	2,80	5,55
	3 enfants et +	1,85	4,15
Vacances	1 enfant		10,00
	2 enfants		8,00
	3 enfants et +		5,30
4 750 € et + Mercredi	1 enfant	4,00	7,55
	2 enfants	3,00	5,90
	3 enfants et +	2,05	4,50
Vacances	1 enfant		10,45
	2 enfants		8,40
	3 enfants et +		5,60
Pour les extérieurs (la journée du mercredi)		6,00	14,85
Pour les extérieurs (la journée vacances)			18,00

TARIFS ACCUEIL LOISIRS		TARIFS AU 01/09/21 EN EUROS	
		Commune	Hors Commune
		Demi-journée	Journée
Revenu net imposable / 12 :			
Moins de 1 067 € Mercredi	1 enfant	5,45	6,65
	2 enfants	4,65	6,30
	3 enfants et +	3,80	5,30
Vacances	1 enfant		7,40
	2 enfants		6,95
	3 enfants et +		5,95
de 1 067 à 1 830 € Mercredi	1 enfant	5,90	8,50
	2 enfants	4,95	7,25
	3 enfants et +	4,10	5,95
Vacances	1 enfant		11,25
	2 enfants		9,50
	3 enfants et +		7,70
de 1 830 à 2 750 € Mercredi	1 enfant	6,10	8,90
	2 enfants	5,20	7,65
	3 enfants et +	4,35	6,20
Vacances	1 enfant		11,60
	2 enfants		9,80
	3 enfants et +		7,95
de 2 750 à 3 500 € Mercredi	1 enfant	6,30	9,55
	2 enfants	5,50	8,05
	3 enfants et +	4,55	6,75
Vacances	1 enfant		12,60

	2 enfants		10,70
	3 enfants et +		8,05
de 3 500 à 4 750 € Mercredi	1 enfant	6,70	10,05
	2 enfants	5,70	8,45
	3 enfants et +	4,75	7,10
Vacances	1 enfant		12,90
	2 enfants		10,90
	3 enfants et +		8,20
4 750 € et + Mercredi	1 enfant	6,90	10,45
	2 enfants	5,90	8,80
	3 enfants et +	4,95	7,40
Vacances	1 enfant		13,35
	2 enfants		11,30
	3 enfants et +		8,50
Pour les extérieurs (la journée du mercredi)		8,90	17,75
Pour les extérieurs (la journée vacances)			20,90

TARIFS CULTURE		TARIFS AU 01/09/21 EN EUROS	
		Commune	Hors Commune
<b>MEDIATHEQUE</b>			
de 0 à 3 ans		Gratuit	Gratuit
de 3 à 14 ans et demandeurs d'emploi		Gratuit	5,50
de 15 à 25 ans et + de 65 ans		5,50	10,50
de 26 à 64 ans		10,50	21,00
Animations		Gratuit	Gratuit
Carte perdue		2,00	2,00
Impression internet	Noir	0,20	0,20
	Couleur	0,30	0,30
<b>CONSERVATOIRE DE MUSIQUE ET DE DANSE</b>			
<b>Frais d'inscription annuel</b>		37,25	55,95
(comprenant le droit de photocopie)			
<b>INSTRUMENT OU CHANT + FORMATION MUSICALE + PRATIQUE COLLECTIVE - par trimestre</b>			
30 minutes		85,75	128,45
45 minutes		122,95	184,40
1 heure		160,20	0,00
<b>2ème INSTRUMENT - par trimestre</b>			
30 minutes		39,10	58,55
45 minutes		76,35	114,85
1 heure		113,00	170,40
<b>INSTRUMENT OU CHANT + PRATIQUE COLLECTIVE (fin de cursus Formation Musicale validée) - par trimestre</b>			
30 minutes		39,10	58,55
45 minutes		76,35	114,85
1 heure		115,64	170,40
<b>DANSE (CLASSIQUE OU MODERN'JAZZ) - par trimestre</b>			
1 cours hebdomadaire		59,65	80,05
2 cours hebdomadaires		93,15	130,40

3 cours hebdomadaires et plus		
Participation forfaitaire au spectacle annuel par élève	10,00	10,00
<b>FORMATION MUSICALE - par trimestre</b>		
F.M. / JARDIN MUSICAL	46,60	69,90
<i>Les élèves inscrits dans le cursus complet (instrument + formation musicale + orchestre) continueront à régler la <b>cotisation complète</b> et ne pourront prétendre à <b>aucune déduction</b> correspondant à leur participation au sein de l'orchestre</i>		
<b>Orchestre</b>		
<b>Ensemble Cordissimo</b>	23,30	34,95
<b>Ateliers instrumentaux / Ateliers Chorale / Atelier MAO</b>	46,60	69,90
<b>Réduction de 10 % à partir de 3 activités payantes sur le total de la famille (hors frais d'inscription) ATTENTION : tout trimestre commencé est dû.</b>		
<b>ESPACE MALRAUX - DROITS D'ENTREE AUX SPECTACLES</b>		
tarif A	35,00	
tarif B	29,00	
tarif C	25,00	
tarif D		
- à partir de 15 ans	16,00	
- moins de 15 ans	9,00	
tarif E		
- à partir de 15 ans	9,00	
- moins de 15 ans	6,00	
Tarif exceptionnel		

TARIFS LOCATION SALLES		TARIFS AU 01/09/21 EN EUROS	
		Commune	
<b>ESPACE MALRAUX</b>			
Tarif horaire de mise à disposition de la salle		183,50	
<i>Prix de la vaisselle cassée, dégradée ou perdue :</i>			
- assiette blanche (diamètre 256 mm)		6,80	
- assiette blanche (diamètre 230 mm)		0,00	
- fourchette de table		2,15	
- couteau de table		2,15	
- cuillère à dessert		2,15	
- cuillère à café		1,65	
- verre à vin		2,35	
- verre à eau		2,40	
- flûte à champagne		2,20	
- coupe à champagne		0,00	
<b>SALLE POLYVALENTE PLANETE OXYGENE</b>			
Caution		2195,65	
Location :			
- Association Clayoise à partir de la 2 <sup>ème</sup> location (une par an gratuite)		522,85	
- Association / Organisme autres (dès la 1 <sup>ère</sup> location)		1756,55	
Matériel cassé ou dégradé :			
- Table		602,80	

- Chaise	129,60
<b>MAISON DES ASSOCIATIONS</b>	
Mise à disposition ponctuelle	82,35

TARIFS CIMETIERE	TARIFS AU 01/09/21 EN EUROS
Concession d'une durée de 10 ans	0,00
Concession d'une durée de 30 ans	0,00
Concession d'une durée de 50 ans	601,65
Vacations de police	21,95
Columbarium :	
- Case 2 places :	
Concession d'une durée de 10 ans	0,00
Concession d'une durée de 30 ans	759,30
- Caverne 5 places :	
Concession d'une durée de 10 ans	408,90
Concession d'une durée de 30 ans	1 440,90
Caveau provisoire :	
- pour 15 jours ( <i>forfait</i> )	55,95
- par jour supplémentaire	4,55

TARIFS SOCIAL/SENIORS	TARIFS AU 01/09/21 EN EUROS
	Commune
<b>REPAS A DOMICILE</b>	
Repas simple	5,75
Repas régime	5,75
<b>TRANSPORT A LA DEMANDE</b>	
Ticket à l'unité	1,50
Carnet de 10 tickets	15,00

TARIFS MARCHE FORAIN	TARIFS AU 01/09/21 EN EUROS	
	Alimentaire	Non alimentaire
Statut		
Abonné intérieur	3,00 ml / séance	2,75 ml / séance
Abonné extérieur	2,75 ml / séance	2,50 ml / séance
Volant intérieur	4,00 ml / séance	3,50 ml / séance
Volant extérieur	3,00 ml / séance	2,50 ml / séance
Surplus corner	1 : + 10%	
	2 : + 20%	

*APPROUVE A L'UNANIMITE des membres présents et représentés du Conseil Municipal.*



**L'ordre du jour du Conseil Municipal étant épuisé,  
la séance est levée à 22 h 03**

